

VOS CONTACTS

Simon VAN DER MEULEN
05 53 45 47 51 / 06 33 42 59 47
s.vandermeulen@elevage24.com

Matthieu DOOM
06 81 25 59 30
m.doom@elevage24.com

Elodie PEYRAT
05 53 35 88 33 / 07 86 00 40 64
elodie.peyrat@dordogne.chambagri .fr



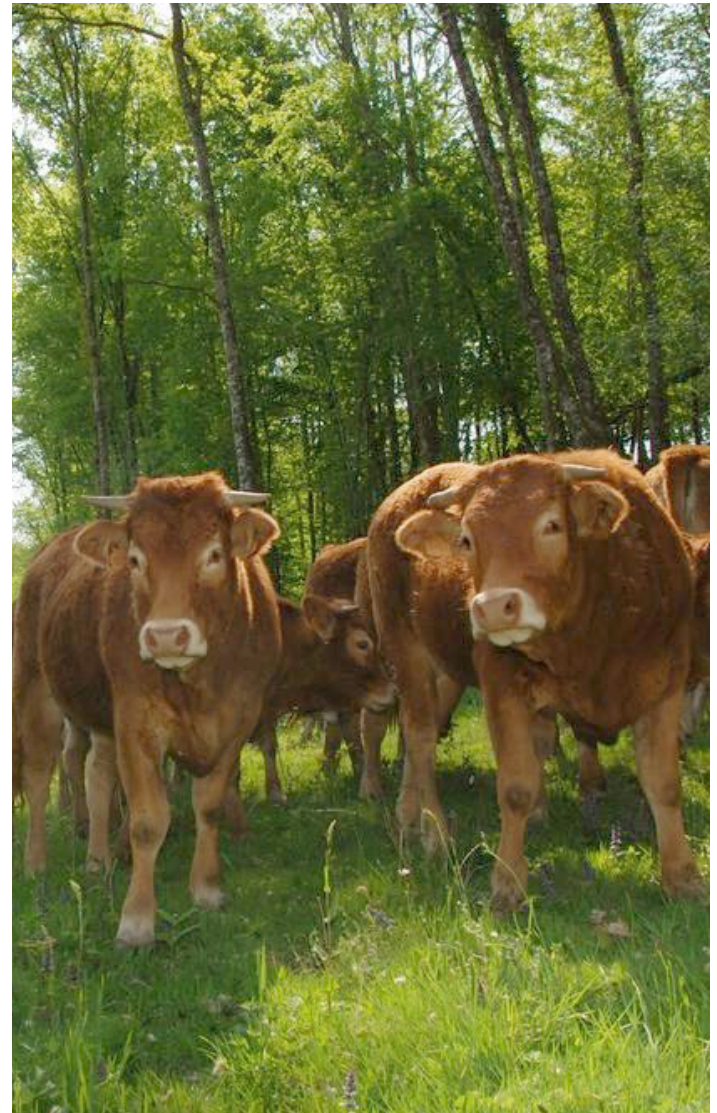
Action financée par le Conseil régional



ASSELDOR



Chèque conseil BOVIN VIANDE



Chambre d'agriculture Dordogne - Crédits Photos : Chambres d'agriculture - Novembre 2018

LE CHÈQUE CONSEIL BOVIN VIANDE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce projet met en collaboration différents acteurs* de la filière allaitante en Dordogne et vise à apporter des solutions techniques et économiques aux éleveurs éligibles souhaitant participer.

**Partenaires collaborateurs : Chambre d'agriculture, Asseldor, Copeldor, Elvea, GDS, Univia.*

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les éleveurs en situation fragile** se questionnant sur des problématiques techniques, économiques, sanitaires et cherchant à améliorer la performance de leur atelier. Les partenaires collaborateurs du Chèque Conseil Bovin Viande vous proposent un plan d'action concret et réalisable avec des mesures de préconisation permettant une marge de progrès de votre atelier.

***Éleveurs de race Limousine ou Blonde d'Aquitaine ; ayant plus de 20 vaches allaitantes ; n'étant pas dans le quart supérieur de la productivité de la race ; n'étant pas dans le quart supérieur de l'IVV moyen de la race ; éleveurs non engagés sur un appui FranceAgriMer ; éleveurs non engagés dans une démarche Agridif ou un redressement judiciaire.*

L'ACCOMPAGNEMENT

Le dispositif Chèque Conseil Bovin Viande propose aux éleveurs le souhaitant deux types d'accompagnement :

- Un accompagnement technique sur une thématique choisie par l'éleveur ;
- Un accompagnement économique sur la base d'un calcul de coût de production.

Les étapes :

- Diagnostic socle réalisé par un conseiller spécialisé, à l'aide des données mises à sa disposition.
- Diagnostic approfondi (technique ou économique) réalisé par une des structures partenaires.
- Plan d'action et suivi du dispositif.
- Retour sur le plan d'action et perspective d'avenir.

La durée de l'accompagnement se fait sur 4 visites durant une période de 18 mois afin suivre l'évolution du plan d'action.

TARIF

100 € reste à la charge de l'éleveur bénéficiaire, le reste étant financé par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

